



Règlement du

Certificat complémentaire Connaissance des Milieux naturels

Publié par la Commission "Certification des connaissances en botanique de terrain"
de la Société botanique suisse

version 2020



Impressum

Editeur: Société botanique suisse SBS
Avec le soutien de
Info Flora, centre national de données et d'information
sur la flore
HEPIA, Haute école du paysage, d'ingénierie et d'archi-
tecture de Genève

Auteurs: Patrick Kuss, Universität Zürich
Markus Bichsel, Atragene, Chur
Raymond Delarze, BEB, Aigle
Stefan Eggenberg, Info Flora, Bern/Genève



Certificat complémentaire de connaissance des milieux naturels

L'examen des connaissances acquises est basé sur la typologie officielle des milieux TypoCH du *Guide des milieux naturels de Suisse* (Delarze et al. 2015; voir littérature). Pour le certificat de connaissance des milieux naturels, une expérience théorique et pratique de la typologie officielle des milieux est préalablement requise.

L'examen porte d'une part sur les connaissances de base théoriques sur trois sujets : (1) classification des milieux naturels, (2) degré de menace, période de régénération et statut de protection, et (3) écologie et habitat. Il porte d'autre part sur la compétence pratique dans la reconnaissance des divers types de milieux naturels, y compris dans des situations difficiles telles que les stades de succession, les zones de transition et les mosaïques de végétation.

Des exemples de questions d'examen sont mis à disposition en vue d'une préparation optimale à l'épreuve. Ils montrent l'étendue et le niveau de détail de la matière d'examen décrite dans ce règlement et indiquent à titre d'exemple la forme des réponses attendues aux questions et des tâches à remplir.

Pour l'examen, une solide connaissance des espèces de plantes vasculaires est essentielle, par exemple celle correspondant au niveau du certificat Dryas (600).

1. Matière de l'examen

1.1 Classification des milieux

Les principes, les niveaux hiérarchiques et le codage utilisés pour la classification des milieux TypoCH peuvent être nommés et expliqués. Des exemples peuvent être utilisés pour illustrer les caractéristiques requises pour attribuer des milieux à une unité typologique.

Les similitudes et les différences, dans les principes de classification, entre TypoCH et le système de classification phytosociologique (p. ex. Phytosuisse 2010-2020) peuvent être formulées.

1.2 Degré de menace, temps de régénération et statut de protection

Le *Guide de milieux naturels de Suisse* contient des informations sur le degré de menace, le temps de régénération et le statut de protection des milieux (voir aussi OFEV 2019). Les différents degrés de menace des milieux et leurs abréviations respectives peuvent être énumérés et illustrés par des exemples.



Les raisons de l'appauvrissement et de la destruction des milieux naturels peuvent être énoncées et les différentes durées de régénération après une perturbation grave peuvent être illustrées par des exemples.

La valeur informative des cartes de la répartition potentielle et actuelle des milieux peut être résumée à l'aide de mots-clés.

Les ordonnances fédérales de protection relatives aux milieux naturels (OPN, OBM, OPPS, etc. ; cf. RS, Répertoire systématique du droit fédéral¹) peuvent être citées. En outre, des exemples de milieux visés par les ordonnances peuvent être mentionnés.

1.3 Ecologie et habitat

Le rôle des cinq facteurs stationnels importants pour le développement des milieux, à savoir (1) la roche-mère, (2) le relief, (3) le climat, (4) l'utilisation du sol et (5) le facteur temps, peut être décrit.

Les facteurs pertinents pour la classification et le traitement des milieux peuvent être décrits et leur représentation dans les écogrammes peut être expliquée.

La position des unités typologiques dans les écogrammes (humidité/pH) peut être interprétée ou dessinée par l'utilisateur.

Les différents patterns spatio-temporels de combinaison entre milieux, ordonnés ou aléatoires, peuvent être mis en relation avec les termes "succession", "zonage" et "mosaïque" et explicités à l'aide d'exemples.

1.4 Approche des milieux sur le terrain

Les milieux présents sur un site peuvent être déterminés selon la classification TypoCH. A cette occasion, les connaissances acquises dans les domaines susmentionnés 1.2 *Niveau de menace, temps de régénération et statut de protection*, ainsi que 1.3 *Ecologie et habitat* peuvent être appliquées au contexte local. D'autre part, les méthodes d'approche du milieu décrites dans le *Guide de milieux naturels de Suisse* ("bottom-up", "top-down", "approche combinée") peuvent être expliquées et appliquées.

Les justifications de la délimitation spatiale des unités typologiques peuvent être discutées dans un cas concret.

1 p.ex. <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19910005/index.html>



2. Seuils de certification

L'examen se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique. Dans la partie théorique, le niveau de connaissances dans les trois domaines (1) classification des milieux, (2) niveau de menace, temps de régénération et statut de protection et (3) écologie et habitat est testée. Dans la partie pratique, la compétence en matière de lecture des milieux sur le terrain est testée.

La pondération des connaissances théoriques et des compétences pratiques est laissée à l'appréciation de l'institution organisant l'examen. Il n'est pas nécessaire que tous les domaines soient couverts par l'examen.

Le seuil d'examen s'applique au résultat global de l'examen, y compris les deux parties précitées.

Les seuils suivants sont définis pour la délivrance des certificats :

Certificat : au moins 80% du nombre total de points

Certificat avec distinction : au moins 90% du nombre total de points

3. 4.3 Déroulement de l'examen

- L'annonce est faite sur le portail Internet d'Info Flora (www.infoflora.ch) et Info Species (www.infospecies.ch) ainsi que sur d'autres sites d'inscription appropriés.
- L'examen est proposé au moins dans deux langues (allemand et français). Cela signifie que les questionnaires et le support d'examen sont disponibles dans les deux langues.
- La Commission de certification délègue l'examen pour le certificat complémentaire "Connaissance des milieux" à des représentants d'institutions reconnues, qui font ainsi office de bureau d'examen. L'accréditation en tant que bureau d'examen est accordée sur demande auprès de la Commission de certification.
- Le bureau d'examen ou le secrétariat d'Info Flora enregistre les inscriptions et en informe la Commission de certification.
- Les frais d'examen s'élèvent à 200 CHF, pour les étudiants 150 CHF, et doivent être payés au bureau d'examen ou à Info Flora avant l'examen. Il n'y a pas de droit au remboursement de la taxe d'examen.



- Le bureau d'examen décide pour quelles parties de l'examen le *Guide de milieux naturels de Suisse* peut être utilisé par les candidats.
- Le bureau d'examen décide également quelles aides supplémentaires sont autorisées, par exemple les clés ou les applications d'identification analogiques et numériques. Ces informations doivent figurer dans l'annonce de l'examen.
- La partie théorique de l'examen ainsi que le déroulement de sa partie pratique doivent être vérifiés et approuvés par au moins un membre de la commission de certification.
- La partie pratique peut avoir lieu sur le terrain. Les sites appropriés pour interpréter le milieu sont choisis par les examinateurs. Alternativement ou en complément, la lecture du milieu par le candidat peut être vérifiée à l'aide de photos de paysage, de photos aériennes, de cartes thématiques, de listes d'espèces avec des noms scientifiques, de matériel frais, documentaire ou photographique, d'organismes individuels (surtout des plantes vasculaires) et de communautés d'organismes.
- Le bureau d'examen corrige tous les résultats et propose au comité de certification la liste des candidats qui ont réussi l'examen, le cas échéant avec mention.
- La commission de certification décide du résultat de l'examen et en informe par écrit les candidats.
- Un recours contre la décision d'examen peut être introduit auprès de la Commission de certification dans les deux mois suivant la communication des résultats. La Commission de certification prend la décision finale.

4. Littérature

Delarze R., Gonseth Y., Eggenberg S. & Vust M. (2015). *Guide des milieux naturels de Suisse*. 3e édition, Rossolis, Bussigny, 440 p.

OFEV (2019). *Liste des espèces et des milieux prioritaires au niveau national*. Espèces et milieux prioritaires pour la conservation en Suisse. Office fédéral de l'environnement, Berne. L'environnement pratique n° 1709 : 98 p.

Phytosuisse (2010-2020) - <https://www.infoflora.ch/fr/milieux/phytosuisse.html>

Recueil systématique du droit fédéral (SR) - <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/droit-federal/recueil-systematique.html>